

CONSEIL MUNICIPAL **du 1^{er} juin 2017 à 19 h 00**

PRESENTS (12) : MM. JOURDAN, GROUSSARD, DELOMIER, SEVIN, Mme BERGERON, M. ZORRILLA, Mme FARGES, Mme ARIAS, M. TEYSSONNEAU, Mme CHENIER, Mme RUIZ, M DUPUIS, Mme ASTINGO

ABSENT excusé : M CARREAU, Mme RIOU

POUVOIR : Mme RIOU à M. TEYSSONNEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERGERON

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix de Madame BERGERON Bernadette comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- **Dans les délibérations à prendre**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de différer la délibération pour le FDAEC et donc de la retirer de l'ordre du jour

- **Dans les informations avec décision à prendre**

Présentation et choix des travaux 2017 sur les routes communales

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces modifications de l'ordre du jour

Ordre du jour

Validation du compte rendu de la précédente réunion du CM

Après lecture du compte rendu du 3 mars 2017, le Conseil Municipal accepte celui-ci à l'unanimité.

Délibérations à prendre

1. Autorisation de signer la convention « biblio.gironde »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du département de modifier la convention le liant à la commune pour la bibliothèque de prêt.

Après débat, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette nouvelle convention « biblio-gironde ».

2. Adhésion de la CCB au SIAEPA du Bourgeois

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la préfecture ont annulé la procédure d'adhésion de la CCB au SIAEPA et qu'il faut recommencer la

procédure, sachant que le conseil communautaire a délibéré de nouveau en faveur d'une adhésion au SIAEPA du Bourgeais pour la compétence « Assainissement non collectif ». Il nous faut donc à notre tour valider cette adhésion.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'adhésion de la CCB au SIAEPA du Bourgeais pour la compétence « Assainissement non collectif » et donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

3. Autorisation à présenter la demande de validation de l'AdAP pour la maison des associations

Monsieur le Maire refait la genèse du dossier « Travaux d'accessibilité sur CARS » qui a débouché sur l'acceptation de l'agenda d'accessibilité programmé de la commune de CARS par la Préfecture de la Gironde (ADAP n° P0330630744), le 8 février 2016.

Dans le courrier (justificatif financier pour deux périodes de trois ans) du 30 décembre 2015 adressé au service accessibilité de la Préfecture, la commune évoquait le réaménagement de la maison des associations :

« Sur les deux premières années, nous faisons les aménagements nécessaires dans les ERP qui accueillent le plus de monde et, en parallèle, nous aménageons la maison paramédicale (budget d'environ 200 000 € et une baisse de la marge d'autofinancement) dont une partie des travaux rentre dans le cadre de l'accessibilité.

Puis, les quatre années suivantes, nous programmons l'aménagement du cimetière qui a une fréquentation peu importante et qui nous permet d'étaler la charge financière car nous avons projeté un réaménagement important de la maison des associations qui inclue aussi des travaux d'accessibilité et qui diminuera encore la marge d'autofinancement (d'où les 4 ans demandés) ».

Cette réhabilitation est très importante financièrement et intègre de nombreux travaux d'accessibilité.

Nous n'avions pas, au dépôt de l'agenda programmé, explicité ces travaux car ils étaient prévus deux ans après (2018-2019) et nous n'avions aucun élément.

Aujourd'hui, ayant un avant-projet de ces travaux et un audit énergétique, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à redéposer un agenda d'accessibilité programmé qui vient en complément du premier déposé et qui validera les projets d'aménagement que nous souhaitons réaliser. Une lettre explicative avec demande d'exemption de pénalité pour retard sera adressée à Monsieur le Préfet de la Gironde.

Monsieur ZORRILLA, adjoint au maire, a rencontré à de nombreuses reprises les associations qui vont occuper ce bâtiment pour bien définir les besoins et les utilisations qu'elles feront de celui-ci. Une grande partie des préoccupations des interlocuteurs a porté sur les améliorations « accessibilité » comme les portes agrandies, la mise de plain-pied, les sanitaires adaptés, les cheminements et éclairage améliorés. Ainsi, il a été décidé devant la contrainte de prévoir un ascenseur de faire un courrier à Monsieur le Préfet de la Gironde pour une demande de dérogation pour l'accès au 1^{er} étage.

Pour les modalités de la politique d'accessibilité menée sur la commune, Monsieur le Maire rappelle que la commune de CARS a délégué sa compétence accessibilité à la CCB mais que ce projet de réhabilitation s'inscrit en complément et en droite ligne des actions déjà menées sur l'accessibilité des ERP publics et privés de la commune.

Monsieur le Maire et Monsieur ZORRILLA présentent le projet d'aménagement du cabinet ALTER CONCEPT dont le chiffrage prévoit un montant de 370 000 € TTC et les conclusions de l'audit énergétique effectué par l'entreprise BEHI.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que ce financement, très important pour la commune, peut être étalé sur deux années budgétaires en programmant les travaux à cheval sur 2018 et 2019 et que nous pouvons espérer raisonnablement à des subventions de l'Etat par le biais de la DETR et par la Région Aquitaine par le biais de ces expertises énergétiques programmés par la Région Aquitaine.

Enfin, Monsieur le Maire et Monsieur ZORRILLA rappellent que les travaux sont envisagés pour regrouper toutes les associations dans le but :

- De faire des économies de fonctionnement (électricité, chauffage, eau) dans nos divers bâtiments autrefois occupés par les associations
- De créer du lien social avec ce bâtiment qui sera une zone de vie commune pour la commune de CARS et pour le territoire de la CCB
- De réhabiliter le patrimoine de la commune

Après toutes ces explications, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre au vote ces différentes propositions.

Après débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les résolutions suivantes :

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de présenter la demande de validation de l'agenda
- Faire une lettre explicative avec demande d'exemption de pénalité pour retard à Monsieur le Préfet de la Gironde
- Faire un courrier à Monsieur le Préfet de la Gironde pour une demande de dérogation pour l'accès au 1^{er} étage, devant la disproportion manifeste d'un ascenseur par rapport à l'usage de l'étage
- Valider les grandes lignes de l'avant-projet et autoriser Monsieur le Maire à donner à ALTER CONCEPT les instructions pour poursuivre le projet d'aménagement de la maison des associations en y intégrant tout ou partie des propositions de l'audit énergétique.

Informations avec décision à prendre

1. Nomination du coordonnateur communal pour le recensement

Monsieur le Maire expose qu'il va falloir faire le recensement de la commune de CARS sur la période du 18 janvier au 17 février 2018. Pour cela, il y a nécessité de nommer un coordonnateur communal.

Monsieur le Maire propose la nomination de Madame Béatrice BERNALEAU qui est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Présentation et choix des travaux 2017 sur les routes communales

Monsieur le Maire présente un devis estimatif pour la réfection de certaines routes communales et demande au Conseil Municipal de choisir entre la réponse n° 1 et la réponse n° 2.

N°	Désignation des ouvrages	Total HT		réponse 1	réponse 2
0	Installation de chantier, préparation, implantation	€450,00			
1	VC 39 - Bas de l'Eglise				
1,1	Dépose de bordures	€120,00			
1,2	Terrassement sur 0.40 et remplissage en GNT 0/31.5 pour élargissement de voirie	€530,00			
1,3	Fourniture et pose de bordures A2	€580,00			
1,4	Scarification de voirie	€402,00			
1,5	Reprofilage de la couche de fondation avec apport de GNT	€515,90			
1,6	Bicouche 6/10 et 4/6 dioritique prégravillonné	€1 101,10			
1,7	Mise à niveau	€240,00			
	SOUS TOTAL - VC 39 - Bas de l'Eglise	€3 489,00		3 489,00 €	3 489,00 €
2	VC 121 Le Bédou 2ème partie				
2,1	Scarification, reprofilage en calcaire	€3 038,00			
2,2	Couche de roulement en enrobés à froid	€9 016,00			
2,3	Reprise des accotements	€2 200,00			
	SOUS TOTAL - VC 121	€14 254,00		14 254,00 €	14 254,00 €
3	VC Le Grand Mazerolles				
3,1	Scarification, reprofilages localisés pleine largeur ou en rive	€3 332,00	3 332,00 €		
3,2	Monocouche 6/10 dioritique et 4/6 dioritique	€4 998,00	4 998,00 €		
3,3	Option VC en enrobés à froid				
3.3.1	Monocouche 6/10 dioritique et 4/6 dioritique	P. Mémoire	-3 468,00 €		
3.3.2	Couche de roulement en enrobés à froid	P. Mémoire	12 512,00 €		
3.3.3	Reprise des accotements	P. Mémoire	3 700,00 €		
	SOUS TOTAL - Option VC en enrobés à froid	€0,00	21 074,00 €	21 074,00 €	
	SOUS TOTAL - VC Le Grand Mazerolles	€8 330,00			8 330,00 €
4	VC 111 - Fomberteau - Pardailan				
4,1	Derasement avec évacuation	€1 950,00			
4,2	Scarification	€930,00			
4,3	Reprofilage de la couche de fondation avec apport de GNT et inversion de pente sur partie ce	€5 192,50			
4,4	Bicouche 6/10 et 4/6 dioritique prégravillonné	€6 510,00			
	SOUS TOTAL - VC 111 - Fomberteau - Pardailan	€14 582,50		14 582,50 €	14 582,50 €
5	VC 105 - Montfollet				
5,1	Derasement avec évacuation	€1 248,00			
5,2	Scarification, reprofilages localisés pleine largeur ou en rive	€2 474,50			
5,3	Bicouche 6/10 et 4/6 dioritique prégravillonné	€4 242,00			
	SOUS TOTAL - VC 105 - Montfollet	€7 964,50		7 964,50 €	7 964,50 €
6	VC 115 Route de Teyssonneau				
6,1	Préparation de support : balayage	€675,00			
6,2	Enduit localisé	€637,50			
6,3	Monocouche 4/6 dioritique	€6 375,00			
	SOUS TOTAL - VC 115	€7 687,50		7 687,50 €	7 687,50 €
7	VC 4 - Peyreau				
7,1	Scarification, reprofilage en calcaire	€1 905,00			
7,2	Bicouche 6/10 et 4/6 dioritique prégravillonné	€2 145,00			
	SOUS TOTAL - VC 4 - Peyreau	€4 050,00		4 050,00 €	4 050,00 €
8	VC 101 - Le Valentin				
8,1	Derasement avec évacuation	€1 560,00			
8,2	Scarification	€732,00			
8,3	Reprofilage de la couche de fondation avec apport de GNT	€4 087,00			
8,4	Bicouche 6/10 et 4/6 dioritique prégravillonné	€5 124,00			
	SOUS TOTAL - VC 101 - Le Valentin	€11 503,00		11 503,00 €	11 503,00 €
9	VC 15 - Les Prés				
9,1	Préparation de support : nettoyage, balayage, rabotage longitudinaux et transversaux	€3 775,00			
9,2	Fourniture et mise en oeuvre d'enrobés à froid de roulement	€13 892,00			
9,3	Mise à niveau	€1 080,00			
9,4	1/2 Ecluse réalisée avec balisettes J11 et panneaux de signalisation réglementaire	€4 934,40			
	SOUS TOTAL - VC 15 - Les Prés	€23 681,40			
		€95 991,90		84 604,50 €	71 860,50 €
		€19 198,38			
		€115 190,28		101 525,40 €	86 232,60 €

Le montant des travaux décidé lors du vote du budget primitif est de 100 000 € TTC auquel il faut déduire une somme pour la réfection de la peinture de toutes les bandes blanches des stops et des passages cloutés de la commune.

Après analyse et discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir la réponse n° 2 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour demander trois devis à des entreprises locales.

Informations

1. Opération « Nettoyons la nature » organisée par les Centres Leclerc

Monsieur le Maire présente le courrier envoyé par la direction générale des Centres Leclerc de France qui organise un weekend de nettoyage de la nature et demande la participation des associations et des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'est pas favorable à la participation de la commune.

2. Permanences pour les deux tours des élections législatives

Après discussion avec tous les conseillers présents, il est décidé le tableau suivant pour les deux tours des élections législatives des 11 et 18 juin 2017 :

Premier tour :

Président : M. Alain JOURDAN, Maire

Vice-Président : M. Gérard GROUSSARD

Membre du bureau : Mme Dominique ARIAS

Absents : B. BERGERON - E. DELOMIER - L. ASTINGO – D. FARGES

<u>7h 30 – 11h 30</u>	<u>11h 30 – 15 h 00</u>	<u>15 h00 – 18 h 00</u>
Dominique ARIAS Philippe SEVIN Philippe TEYSSONNEAU	Xavier ZORRILLA Emilie CHENIER Nicolas CARREAU <i>(si présent et si OK)</i>	Stéphane DUPUIS Béatrice RUIZ Christiane RIOU <i>(si présente et si OK)</i>

Deuxième tour :

Président : M. Alain JOURDAN, Maire

Vice-Président : M. Gérard GROUSSARD

Autre membre du bureau : Mme Dominique ARIAS

<u>7h 30 – 11h 30</u>	<u>11h 30 – 15 h 00</u>	<u>15 h00 – 18 h 00</u>
Dominique ARIAS Philippe SEVIN Philippe TEYSSONNEAU Béatrice RUIZ Etienne DELOMIER	Xavier ZORRILLA Emilie CHENIER Nicolas CARREAU <i>(si présent et si OK)</i>	Stéphane DUPUIS Dominique FARGES Bernadette BERGERON Christiane RIOU <i>(si présente et si OK)</i>

Questions diverses

Travaux de la mairie : le chantier sera en charge par Philippe SEVIN et Etienne DELOMIER aidés par Stéphane DUPUIS

Philippe TEYSSONNEAU : Tous à vélo samedi matin demande de l'aide pour la mise en place des tables à partir de 8h 15 pour environ 1h 30 – Xavier ZORRILLA et Dominique

Béatrice RUIZ : Le chauffeur de bus a fait savoir qu'au niveau du puits dans le village des Bernards, les véhicules devant chez COLLADO entraînent des difficultés pour tourner

Philippe SEVIN : veiller aux frelons

Réunion levée à 21 h 40